

OFFRE D'EMPLOI – CDD de 6 mois Contrôle interne budgétaire

Contexte :

Le Parc national de forêts (le plus récent des 11 parcs nationaux français) est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique, créé par le décret 2019-1132 du 06 novembre 2019. Situé à la fois en Haute-Marne et en Côte-d'Or, ce Parc national est dédié à la préservation de la forêt feuillue de plaine et à la valorisation des riches patrimoines d'un territoire rural.

Le déploiement du contrôle interne financier au sein du Parc national de forêts s'appuie pleinement sur les dispositions et les obligations réglementaires suivantes :

- **Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;**
- **L'arrêté du 17 décembre 2015 : cadre de référence des contrôles internes budgétaires et comptables applicables aux organismes ;**
- **Le Vademecum du Contrôle Interne Financier au sein des organismes publics, publié en mars 2021.**

« La préoccupation constante des dirigeants d'organismes de mieux maîtriser les activités dont ils ont la responsabilité passe par la mise en œuvre de dispositifs de contrôle interne pour détecter et limiter l'impact de tout dysfonctionnement par rapport aux objectifs fixés.

Dans la sphère financière qui englobe les périmètres budgétaires et comptables, la maîtrise des risques se traduit par la mise en place d'un ensemble de dispositifs formalisés, permanents et articulés entre eux.

Cela permet ainsi de procurer une assurance raisonnable de la maîtrise des événements potentiels pouvant affecter l'atteinte des objectifs de l'organisme, notamment concernant :

- *L'efficacité et l'efficience des opérations financières ;*
- *La fiabilité des informations financières ;*
- *La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur. »*

Le contrôle interne financier cible davantage le budgétaire puisque le contrôle interne comptable relève de l'agence comptable avec laquelle travaille étroitement le Parc national de forêts. Le déploiement du contrôle interne financier au sein du Parc national de forêts s'inscrit pleinement dans le cadre de son futur Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) pour la période 2024-2028.

Un premier audit de l'établissement a eu lieu au premier trimestre 2022. 35 risques avaient ainsi été identifiés dont leurs probabilités de survenance étaient intrinsèquement liées à la jeunesse de l'établissement. Deux ans après, le Parc national de forêts souhaite refaire un état des lieux, actualiser son plan d'action et créer des outils de suivi et de pilotage. Les documents de cadrage seront à travailler : organigramme fonctionnel, cartographie des risques, plan d'actions de l'établissement et rapport annuel en vue d'une présentation au Conseil d'administration de novembre 2024.

Le Parc national de forêts souhaite donc mener une mission qui répondrait à ces deux questions :

- **Quels sont les risques financiers supportés aujourd'hui par l'établissement ?**
- **Suite à cet état des lieux, quel plan d'action et quels outils de pilotage mettre en place au Parc national de forêts ?**

Localisation du poste :

- Bureaux du Parc national de forêts - 20, rue Anatole Gabeur – 52210 ARC-EN-BARROIS.
- Déplacements sur le territoire du Parc national – permis B - véhicule de service mis à disposition
- Possibilité de réunions en soirée
- Possibilité de déplacement à Pérols et au sein de du réseau des Parcs nationaux français.

Missions :

L'objectif est de contribuer à la mise en place de l'étude, à la collecte des données et à l'analyse des résultats. Le phasage envisagé de la mission est la suivante :

Etape 1 : construction de la méthodologie

Etape 2 : mise en œuvre

Etape 3 : analyse, proposition d'un plan d'action, d'outils de pilotage

Etape 4 : rédaction d'un rapport

Ce projet doit permettre au Parc national de répondre aux exigences réglementaires et d'être pro-actif dans son contrôle interne pour en garantir l'efficacité. Les conclusions de cette mission seront présentées au Conseil d'administration, à un public majoritairement non averti. Il est donc important que les résultats obtenus et les préconisations faites soient facilement communicables auprès d'un public non spécialiste de ces questions.

Profil recherché :

BAC + 2 minimum – Idéalement master dans les domaines de la gestion d'entreprise et du contrôle interne.

Compétences recherchées :

- Bonne connaissance de la gestion budgétaire et comptable public
- Bonne capacité rédactionnelle
- Prise d'initiative – force de proposition
- Autonomie

Relations liées au poste :

- Agents du Parc national de forêts
- Agence comptable
- Contrôleur budgétaire régional

Comment candidater :

- Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître la compétence et l'expérience du·de la candidat·e dans les domaines d'activités visés ainsi que sa date de disponibilité.
- Envoi des candidatures : secretariat@forets-parcnational.fr (préciser en objet : « CDD Contrôle interne financier »)
- Informations :
 - Krystel CORSAGNI, secrétaire générale : 07 88 47 25 62 / krystel.corsagni@forets-parcnational.fr
- La date limite de réception des candidatures est fixée au 04/04/2024 (midi) pour des entretiens qui se dérouleront en semaine 16.
- Prise de poste à partir du 01/05/2024.

